

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Comprend du texte en anglais.

074  
A 694

# L'ARGUS, JOURNAL ELECTORIQUE.

OMNIA EXSEQUI DECEAT.

Vol. I.]

TROIS-RIVIERES, MERCREDI, LE 29 NOVEMBRE, 1826.

[N. 14.]

IMPRIME ET PUBLIE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

Rue Royale.

CONDITIONS DE CE PAPIER.

Le Prix de la Souscription est de CINQ  
Chelins, pour Trois Mois de publication,  
outre les frais de Poste, payables, à de-  
mande, dans le cours des trois mois.

AVERTISSEMENTS.

## Changement de Domicile.

Le Soussigné informe ses amis et le pu-  
blic de cette ville et des environs, qu'il a trans-  
porté sa demeure à la maison nouvellement réparée  
qui joint celle de Mr. le Grand Vicair Noisieux.—  
Il saisit cette occasion pour offrir ses sincères re-  
merciments à ses amis et au public, pour l'encourage-  
ment libéral qu'il en a reçu, depuis son établissement  
dans cette ville.— Il se flatte que son assiduité  
et son attention pour ses malades, lui mériteroit la  
continuation d'une partie de la faveur publique.  
LOUIS TALBOT,  
Médecin et Chirurgien.  
Trois-Rivières, 10 Oct. 1826.

AVIS.

Le Soussigné ayant été dûment élu Cu-  
rateur à l'absence de Monsieur Léandre Lemaitre  
Augé, ci-devant marchand de cette ville, prie tous  
ceux qui doivent au dit absent, de lui payer immé-  
diatement le montant de leurs comptes, faute de quoi  
ils seront remis entre les mains d'un avocat pour en  
poursuivre le recouvrement; et ceux à qui il peut  
être dû sont priés de vouloir bien lui adresser leurs  
comptes à son domicile en cette ville, ou au bureau  
des Messrs. LANGEVIN & Co. à Québec.  
PIERRE DESFOSES, Curateur.  
Trois-Rivières, 16 Sept. 1826.

ADVERTISEMENT.

The subscriber having been duly elected  
Curator in the absence of Mr. Léandre Lemaitre  
Augé, heretofore merchant of this town, requests all  
those who are indebted to the said absentee to pay  
immediately the amount of their respective accounts,  
in default of which they will be placed in the hands  
of an Attorney for recovery; and those to whom the  
said absentee may be indebted are requested to send  
in their accounts at his residence, or the Office of  
Messrs. LANGEVIN & Co. at Québec.  
PIERRE DESFOSES, Curator.  
Three Rivers, 16th Sept. 1826.

## Reliure.

Le Soussigné prend la liberté de prévenir les  
Dames et Messieurs des Trois-Rivières et des  
environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans  
toutes ses branches, et d'après de nouveaux prin-  
cipes; c'est pourquoi il prie les personnes qui auroient  
des Brochures, Pamphlets, ou Journaux, &c. à faire  
relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir  
bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront re-  
liés et arrangés avec solidité et élégance.  
Les ordres de la campagne seront reçus avec  
reconnaissance et ponctuellement exécutés, et les  
prix seront très-modérés.  
LUDGER DUVERNAY.  
Trois-Rivières, 30 Août, 1826.

DU PARNASSE CANADIEN.

CHANSON A LA CANADIENNE.

Air: Derrière chez ma tante.

VIVE LA CANADIENNE,  
Vole mon cœur vole,  
Vive la Canadienne,  
Et ses jolis Yeux Doux,  
Et ses jolis yeux doux,  
Et ses jolis yeux doux,  
Et ses jolis yeux doux.

Nous la menons aux noces,  
Vole mon cœur vole,  
Nous la menons aux noces,  
Dans tous ses beaux atours,  
Dans tous, &c.

Là nous jasons sans gêne,  
Vole mon cœur vole,  
Là nous jasons sans gêne,  
Nous nous amusons, tops, tops, tops,  
Nous nous, &c.

Point de geste à l'Anglaise,  
Vole mon cœur vole,  
Point de geste à l'Anglaise,  
N'est reçue parmi nous,  
N'est reçue parmi nous,  
Tout doux,  
N'est reçue parmi nous.

Nous faisons bonne chère,  
Vole mon cœur vole,  
Nous faisons bonne chère,  
Et nous avons bon goût,  
Et nous, &c.

On passe la bouteille,  
Vole mon cœur vole,  
On passe la bouteille,  
On verse tour à tour,  
On verse, &c.

Et sans perdre la tête,  
Vole mon cœur vole,  
Et sans perdre la tête,  
Nous chantons nos amours,  
Nous chantons, &c.

Mais notre joie augmente,  
Vole mon cœur vole,  
Mais notre joie augmente,  
Quand nous sommes bien soula,  
Quand nous, &c.

Alors toute la Terre,  
Vole mon cœur vole,  
Alors toute la terre,  
Nous appartient en tout,  
Nous appartient, &c.

Nous nous levons de table,  
Vole mon cœur vole,  
Nous nous levons de table,  
Le cœur en amadou,  
Le cœur, &c.

En danse avec nos Blondes,  
Vole mon cœur vole,  
En danse avec nos blondes,  
Nous sautons en vrais fous,  
Nous sautons, &c.

Nous finissons par mettre,  
Vole mon cœur vole,  
Nous finissons par mettre,  
Tout sans dessus dessous,  
Tout, &c.

Ainsi le temps se passe,  
Vole mon cœur vole,  
Ainsi le temps se passe,  
Il est ma foi bien doux,  
Il est ma foi bien doux,  
Tout doux,  
Il est ma foi bien doux.

To the Author of the Song in N. 9  
of the Argus.

DEAR SIR, Although I have not the pleasure of a personal  
acquaintance with you yet the very handsome and es-  
percilious manner in which you have accelerated the  
inefficient attack made on your character, by the attri-  
butes of a disappointed fanaticism; have made you a  
rampant friend in me who am the writer and composer  
of this here piece. I depreciate, from the most extrane-  
ous, and remote corners, of my soul, the puerile  
phantasy of the man, who subverts your fair cha-  
racter, which he in you, must outwardly respect  
and inwardly venerate. Sooner might it be supposed  
that the course of nature would revolve back again on  
the bright Sun which it gives light to in the heavens  
of our casual firmament. Sooner might the scope of  
outrretched understanding involve, in dark chaos the  
interminable depths of the great river Orontes, and  
prevent it from emptying its huge expanse, into the  
waters of the bigger Rio de la Plata or that the wilder  
bosom, or the Ho-ing-ho or Ki-in-g should cease to  
meander under the capes and walls of Tongataboo  
and Trincomalee, than that unjust presumption and  
indefatigable and unsupported assertion, should get  
the better of the truth and purity of your character  
since "your end borders on the very reverse."  
You have convinced me, Dear Sir, that you possess  
in a profound and optical degree the power and capa-  
city to reverberate back inspiration and discord on the  
calumniated neck of the assassin of your reputation. I  
admire & so must every man of pure aspect, the candor  
& cordiality with which you overthrow the unsonorous  
attack, and I avail myself of this opportunity to tri-  
bute the respect and concupiscence I feel in sub-  
merging myself at my latter end—which is much at  
your service.

Your admiring well wisher

Joannes Donderskelp.

Three Rivers, 24 Nov. 1826.

To Mr. Joannes Donderskelp,

SIR, I am exceedingly sorry that my acquaintance with  
you, is still more precluded by your imposing style.  
Wapt up in the grandeurs of the great rivers Oron-  
tes, Rio de la Plata, Ho-ing-ho, or the Ki-in-g, &c,  
I can not reach your formidable existence, especially  
when shaded by the walls of Tongataboo. Had you  
mentioned the wonders of the moon, I would have  
inferred therefrom, something peculiar to your men-  
tal qualities. Unfortunately, you have denied me  
even the moonlight of your talents. Is it not a pity  
that you should fall within the orb of my insignif-  
icancy, by the aberration of your star heretofore made  
fixed by the great mover of all things!

I hope, Sir, you will forgive me for addressing  
to you a small unmeaning heap of words; but, May  
it please your Worship, nonsense emits nonsense.

As for the latter end, I am in no need of it, as I  
do not play on the Scotch fiddle.

I remain most undoubtedly,

The Author of the Song in N. 9.

Maintenant que ce numero prouve clairement que  
nos adversaires sont réduits au silence, entr'autres  
l'ami de Mr. Ogden, et qu'ils reconnoissent par là,  
la fausseté de toutes leurs assertions, qu'ils n'avaient  
faites que par essai, et qu'il était facile à l'ami de  
tout ôser puisqu'il se couvrait d'un masque, nous vou-  
lons que notre victoire soit complète; et nous infor-  
mons la partie du public qui n'entend pas l'anglais,  
que les communications qui sont en langue anglaise,  
sont la continuation d'une attaque basse et absurde  
commencée par l'Ami contre l'auteur de la Chanson  
du N. 9. comme si cette chanson n'était pas la vérité  
même! Il était taxé d'ingratitude, comme si de vou-  
loir donner du prix à ses bienfaits n'en détruisait  
pas le mérite! L'ami ajouta la fausseté à ses reproches,  
en disant que l'auteur de la chanson était tout derai-

travaillant à la table des personnages distingués qu'il venait pour toujours à un ridicule bien mérité, tandis qu'il est connu que ce jeune Monar. n'a pas mis le pied dans l'intérieur de la famille des deux Héris de la pièce, depuis environ dix-huit mois.

L'auteur de la chanson a répondu, et que lui repliquait-on? des riens! On lui parle de rivières de l'Amérique du sud, de la Chine, &c. et par ce moyen l'auteur de l'attaque se signale en ceci comme dans le reste, par sa lâcheté; voilà l'avantage d'être assailli par des gens masqués, lorsqu'ils se font battre, ils en sont quittes pour les coups, leur consolation est de se soustraire à la honte d'être divulgués! D'ailleurs les sentimens patriotiques dont respire l'adresse "Tous les Canadiens" fait voir que l'auteur de la chanson est bon sujet en tout, puisqu'il est l'ami de son Pays.

Note de l'Editeur.

### A tous les Canadiens!

AVANT essayé de faire un sens complet de tous les écrits de l'ami de Mr O. j'avouerai franchement que je n'ai pas été assez adroit, pour ajuster toutes ses bigarrures de style; mais ce qui m'a le plus frappé, c'est son reproche à l'Argus sur son manque de modération, tandis qu'il le traite d'imbécile lui et ses compagnons. Ne reconnaît-on pas là un Ecosso-Canadien qui se croit tout permis, en défendant tout aux autres? Mais je vais quitter toutes ces frivolités, pour parler d'un sujet vraiment sérieux; je sollicite donc l'attention des CANADIENS.

Depuis plus de vingt ans qu'ils nous vient des brigades de toutes sortes de gens de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse, la plupart se trouvent choqués de se voir obligés de suivre les coutumes des Canadiens, eux qui dans leur pays, sont accoutumés à mener les Catholiques à coups de pieds, et à leur faire toutes sortes de cruautés. (le sens Canadien.) Leur grand but, leurs grandes espérances sont ceci: qu'à force de machinations et de trames, on forcera les Canadiens à parler anglais malgré eux; on fera servir les Eglises Catholiques aux prêches, on ôtera aux Canadiens leurs lois, comme la communauté de biens, &c. &c. &c.; on les empêchera d'être électeurs pour pouvoir ne mettre que des étrangers dans la Chambre d'Assemblée, et puis enfin bien d'autres choses.

A présent, je dirai ce qu'a fait tout le parti Anticanadien qui n'est composé que presque entièrement d'Ecossois; ils se sont tenus tranquilles pendant long-tems, de sorte que les Canadiens qui sont bons gens de leurs naturel, leur donnaient leurs voix aux élections, sans distinction des Canadiens, et c'est probablement ce que n'auraient pas fait les Ecossois. . . . Comme tout le monde sait, tout allait assez bien, tant qu'ils ont fait la patte de velour; mais quand ils ont voulu montrer la griffe, comme dans l'affaire de cette fameuse Union qui les aurait bien vite menés à leurs fins, ils ont vu que les Canadiens qu'ils croyaient si bêtes, n'étaient pas des gens qu'on pouvait mener par le bout du nez. Voyant leur coup manqué, ils ont voulu encore faire patte de velour, et s'iler leur rouet tout doucement, mais excusés. Les Canadiens n'étaient pas encore si bêtes que de se laisser enmieller comme cela. Ils se sont tous liés en masse aux élections, pour mettre les Unionnaires dehors, jusqu'à la petite ville des Trois-Rivières qui s'en est retirée avec honneur. Mais l'élection occasionnée par la mort de Mr. Ranvozyé, a malheureusement tout éclipsé. Cependant il n'y a pas tant de LA FAUTE des Canadiens, comme l'on pense. Tout a été si bien arrangé pour les éblouir, que la chose était après tout, excusable. Mais voici ce qu'un Canadien qui ne tient pas son gage pain des Anglais, aurait du dire à Mr. Ogden lui demandant sa voix: "Mr. Ogden, avant que les Unionnaires eussent engendré querelle aux Canadiens, vous étiez celui que j'aurais préféré à tout autre dans les Trois-Rivières, parce que je sais que vous ne laissez pas les Canadiens de votre naturel, vous les traitez avec politement que les anglais, vous avez de l'esprit, vous êtes aimable, vous êtes généreux, mais le malheur est que vous appartenez à un parti qui voudrait nous envoyer au N. de l'Argus. J'avais d'abord résolu de vous médiabler tous ensemble; si vous quittiez ce parti là, je serais à votre service, mais vous ne le pouvez point, par ce que votre gage pain est là; ainsi souffrez donc que je ne vote pas pour vous." Mais si un partisan Ogdéniste eût ajouté que Mr Dumoulin avait maltraité celui-ci, celui-là, le Canadien aurait pu lui répondre, "qu'est ce que tout cela me fait, je sais moi que Mr Dumoulin consent à sortir pour nous trois par an de sa poche, avec son tems gratis. pour n'attrapper que des injures et des mauvais traitemens pour l'amour de nous, et je vous dirai bien que si je lui en voulais, cela me ferait voter plutôt pour lui, que contre. Beaucoup qui travaillent contre lui pensent le punir, mais ils ne lui font que du bien, puis que s'il perd son élection, ce sera autant de mis dans sa poche." Quant à ce qu'aurait pu dire ces gentils hommes soudoyés de 30 ans de services et de 125

à l'aurait fallu leur répondre tout téméraire sans d'aucun motif, que ce n'était qu'à regret qu'ils trouvaient obligés de s'opposer en soutenant Mr Ogden.

Pouvez vous dire ensuite que "le public sait pour quoi il a refusé son suffrage à un jeune homme en qui il ne plaçait aucune confiance? Je pourrais montrer par le livre du Poll que 153 personnes ont soutenu Mr. O. et moi 102. Je mettrai ensuite en évidence que 20 des supports de Mr O. n'avaient aucun droit de voter et que 25 ont été achetés, et 30 ont été conduits par l'ascendant des personnes au service de lesquelles ils étaient, et je vous défie d'en trouver 10 de ces différentes qualités parmi mes indépendans électeurs— au contraire un assez grand nombre à qui des offres de récompenses de toutes espèces ont été faites, mais qui n'ont pas voulu comme bien d'autres vendre leur conscience. Je ferai plus, Mr., je vous communiquerai si vous voulez nommez, un certificat de plus de la moitié des soutiens de Mr O que ce n'est pas un manque de confiance qui les a fait agir contre moi.— Mais que dis je? Je crois que le meilleur témoignage que Mr O. et ses amis n'avaient pas à opposer un jeune homme en qui le public ne plaçait aucune confiance, ce sont les moyens que lui et ses partisans ont mis en œuvre pour réussir dans son élection; ils sont assez connus, je me garderai d'entrer dans un détail à ce sujet; car ailleurs, j'espère, paraîtront les abus, le manque de bonne foi; le mépris des lois, et la corruption qui ont été mis en œuvre par votre canal si je ne me trompe pas, et 4 ou 5 autres de votre parti. Eh! vous prétendez être l'ami de vos concitoyens! vous avez la bassesse et la lâcheté d'instaurer de telles idées à ces concitoyens sans vous faire connaître! dans un tems où vous imaginiez que la feuille dans laquelle vous les communiquez allait expirer et que par là vous resteriez le vainqueur en paraissant le dernier sur le champ de bataille! allez Monar vous n'avez qu'ajouté à la triste opinion que le public avait de vous, et je vous prie de vous considérer vous et vos assistans, les vrais objets de mon souverain mépris.

### LE CANDIDAT FRUSTRE.

#### (COMMUNICATION)

Mr. Le Rédacteur,

Ce n'est pas sans admiration, que je contemple la révolution sensible qui s'opère dans les idées en Canada, et notamment aux Trois-Rivières, seul endroit dont je puisse parler avec connaissance de cause, depuis que l'éducation se répand parmi le peuple. Accoutumés à une routine que la bonne foi avait entretenue, mais dont ils n'avaient jamais découvert le vice, nombre de citoyens se laissent volontiers conduire sans pouvoir examiner si les moyens qu'on employait pour les influencer, étaient avoués par la raison, ou réprochés par le bon sens. Cet éloignement des connaissances des principes de notre existence politique, entraînait par suite nécessaire, des honnêtes gens, dans des écarts qu'il aurait fallu attribuer à la servilité, si leur bonne foi ne les avait pas soustraits à ces reproches.

Mais qu'il est consolant de voir aujourd'hui que le tableau que je viens de faire de l'état passé des choses, a été je ne dirai pas retouché, mais changé, au point qu'il nous présente une scène toute nouvelle! De l'état d'indifférence, nos concitoyens sont passés à celui de l'esprit public, de l'ignorance de leurs droits ils sont passés à la connaissance des principes qui les doivent guider, d'obéissans aveugles ils sont devenus penseurs éclairés; en un mot, la plupart d'entre eux savent qu'ils ne sont pas des esclaves, qu'ils sont libres et que cette liberté leur est assurée par la Constitution.

Quoique convaincus de leur privilèges, ils ne se sont pas moins de leurs devoirs. Ils connaissent et pratiquent dans toute son étendue, le code du respect et des égards qui sont dus à ceux qui n'ont pas recours à la force, à la violence, pour faire observer des lois dont la seule explication astreindrait à les suivre, un peuple doux, poli, soumis et obéissant.

Les Canadiens sont heureux! Vivans sous un Empire qui n'a jamais su se borner en largesses, ils voient la grandeur des bienfaits que la mère-patrie s'est plu à répandre sur eux. Ils ont au milieu d'eux des hommes célèbres, remplis de talens et d'éducation, fermes et courageux, qui ne laissent jamais échapper une occasion de les aider dans leurs difficultés; et cette vérité doit les convaincre que ce serait chez eux pusillanimité complète, que de redouter les cris et même les voies de fait de certains personnages en place. Ces Messieurs ne sont pas plus à craindre que d'autres; lorsqu'ils sont justes, que leurs actes sont avoués par les lois, il leur faut obéir; lorsqu'au contraire leur volonté, leurs caprices, leur ambition, leur ignorance sont les mobiles et les ressorts de leurs actions, ils ne peuvent, ils ne doivent pas s'attendre à une soumission aveugle; et s'ils osaient l'exiger, ils trouveraient assez de voix et de plumes pour les citer au tribunal du public qui les jugerait *SECUNDUM MERITA*, et justice ensuite serait rendue aux opprimés.

Quel mérite n'ont donc pas aux yeux du pays, les 102 et quelques LOYAUX ET VRAIS CANADIENS!!

Je me soucriis, des Canadiens,

LE très-dévoûé Serviteur,

L'Auteur de la Chanson du N. 9.

P. S.—Je me proposais de me faire une justification complète, mais j'ai pensé qu'il ne m'appartenait pas d'ennuyer le public, de ce qui me concerne personnellement. Je dirai seulement que les endroits de la chanson, qui ont révolté plusieurs personnes de cette ville, sont des changemens, que je n'ai jamais avoués. Au surplus, que mes accusateurs ne pensent pas que j'essaye de me justifier à leurs yeux, j'en serais bien fâché. 1°.—Parcequ'ils sont d'une trempe de gens qui pensent qu'on se rend plus coupable, en prouvant son innocence. 2°.—Parceque je n'évalue pas à deux oboles, leur façon de penser sur mon compte, en mal ou en bien. Tout ce que je regrette est de n'avoir pas été attaqué plutôt, car jeune et sans conséquence, il ne me convient pas de me mêler de politique, mais encore quelques années et je prétends être utile à l'alliance sacré du PATRIOTISME CANADIEN.

### A l'Ami de Mr. Ogden.

D'après ma manière d'agir envers les soutiens de Mr. O. dans la dernière élection, je ne croyais pas m'être attiré les basses et méprisables remarques que vous avez bien voulu faire sur moi, dans le dernier N. de l'Argus. J'avais d'abord résolu de vous médiabler par mon silence, mais cela aurait été trop bien reconstruit vos vues. Il paraît Mr. que vous reconnaissez la fausseté de votre premier avancé contre moi, lorsque vous m'avez voulu faussement faire encenser Mr O. car vous n'en avez pas touché après la réfutation due j'ai eu occasion d'en faire. Mais en bon Anglo-Sauvage plutôt qu'Anglo-Canadien, vous avez cru mieux vous y prendre en abandonnant votre première sortie, et en attendant, suivant vos ardens desirs, le dernier N. de l'Argus pour m'attaquer d'une manière toute aussi lâche qu'astucieuse. Mais non, vous vous êtes trompé et je vous pousserai à bout— nommez vous s'il vous plaît—non pas publiquement; car ce serait trop exiger de l'auteur d'un tel écrit, et je veux bien encore vous en exempter la honte; mais nommez vous à moi privément et j'ose avancer que vous êtes vous et vos assistans, au nombre de ceux qui m'ont

C'est donc à la propagation des lumières, qu'est dû ce changement dans la manière de penser; c'est donc à l'éducation que les peuples doivent leur bonheur. Les gouvernements leur soutien, les lois leur exécution! Toutes personnes donc qui sont assez simples pour prétendre que le bonheur des peuples consiste dans l'ignorance, ne sont pas faites pour notre gouvernement, elles ne sont pas dignes d'être Canadiennes, les Canadiennes ne devant leur véritable bonheur politique depuis quelques années, qu'à l'instruction que leur ont donnée des amis de leur Constitution, de leur pays, de leurs lois, des ennemis du pouvoir arbitraire et de l'obéissance passive.

Si vous jugez mes observations dignes d'insertion, en leur donnant place, dans votre feuille, vous obligerez

UN CANADIEN.

## L'ARGUS.

TROIS-RIVIERES:

MERCREDI, LE 29 NOVEMBRE, 1826.

CE que nous avons prévu, ce que nous avions prédit, ce que nous nous n'annoncions que parce que nous en étions certains, est arrivé; non seulement nos adversaires sont vaincus, mais ils s'avouent terrassés, par leur silence fidèle interprète de leurs sentimens pusillanimes.

A présent laissant par pitié, des gens dont nous n'avons parlé que pour condescendre à leur manière rétrécie de voir les choses, disons un mot des grandes vérités Canadiennes.

N'est il pas pitoyable d'entendre les FAMILIERS de l'anti-indépendance, taxer d'éloyauté celui qui regarde la langue anglaise comme étrangère à son pays? Parce que disent ils, c'est la langue du Souverain! A cela nous répondons qu'une telle assertion est une fausseté qui prend sa source dans la haine invétérée et jurée *ad aeras*, du parti anti Canadien. Nous soutenons que la langue française est la seule langue du Souverain quant à nous; parce que le Souverain lui même en nous en garantissant l'usage par ses Actes Royaux, l'a attachée à son caractère sacré, et par là n'est censé parler que la langue française quand il s'adresse à nous. Qu'avons nous donc à faire pour repousser les impositions d'une astucieuse tyrannie? Interdire à nos lycées toute énonciation dans une langue que nous aurions reçue comme un bienfait, mais que nous devons repousser puisque son introduction forcée attaquerait les fondemens de notre liberté.

IL n'est pas moins ridicule de lire un écrit signé *Juvenis*, où l'on reproche aux Canadiens, leurs privilèges d'être qualifiés pour la marine et l'armée. Ne faut il pas avoir toute la bassesse d'âme possible, pour nous reprocher, ce qui n'est que nominal? car un Canadien se morfondrait vingt ans à demander une place dans ces deux grands corps de l'état, il n'en serait pas plus avancé à la fin, et rien moins que la recommandation du gouverneur en chef lui même, ne pourrait le faire réussir; c'est alors qu'on se garde bien de nous reprocher ces privilèges, il est plus convenable à nos ennemis de nous les nier, ils le font.

Mais ce qui est encore bien plus ridicule, et bien plus absurde que tout cela, c'est cette phrase bannale de ces personnages *transmarins* comme disait C. D'E. *he is very clever for a Canadian*, "il a bien de l'esprit pour un Canadien!" De quel droit et par quelles raisons tiennent-ils cet étrange propos? C'est probablement la masse des idées qui les fait émigrer dans nos paisibles bois pour être de quelque service à une horde de sauvages qui ne peuvent se passer de leurs talens, pour s'approprier leurs espèces! Nommons pourtant quelques uns de nos hommes de talens, faisons quelques petites comparaisons. Elles seront précédées par une assertion scandaleuse pour Messieurs les Ecossais, honnnes gens qui excellent par la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes.

Le Mr. Moquin célèbre en son pays seulement, fut un argumentateur qui n'eut point de supérieur au monde, parce qu'il ne pouvait être surpassé. Qui égalera Mr. Valières pour le talent de la raillerie? Que ce savant Professeur de Droit de l'Institution Royale, qui n'a pas encore déployé ses talens, vienne se mesurer avec Mr. Plamondon notre Jurisconsulte,

et il verra qu'un Canadien d'origine française est plus redoutable qu'il ne le pense. Enfin, le temps a déjà fait voir que dans l'arène politique, nous avons en Canada, des hommes qui n'auront de supérieurs qu'en titres et en opulence.

A présent nous prions le parti anti-Canadien de nous donner la liste de leurs grands hommes à talens, et nous répondons *εξ-αυαυτο*, qu'ils en ont trois, peut-être quatre. Encore sont ils à l'exception de deux, tous de différentes nations, (nous ne prenons pas de jugement, nous sommes trop jeune pour le faire, nous ne ne faisons qu'énoncer la voix publique.) Notre comparaison faite, quelle induction en tirera-t-on? N'en déplaise à Messieurs les anti-Canadiens, la voici:—les Canadiens sont de beaucoup supérieurs à eux, et ce dans tous les genres. Qu'on nous permette maintenant d'ajouter et nous avons là dessus le témoignage des premiers hommes, que le peuple Canadien n'en cède à aucun autre en talens. Si Messieurs les anti-Canadiens n'en veulent pas convenir, ils en seront quittes pour leur opinion qui ne fera rien à la question.

### Aux Abonnés.

Pénétrés des sentimens les plus vifs de la gratitude qu'à fait naître en nous le support généreux que vous avez bien voulu accorder à notre feuille, nous ne pouvons mieux couronner la belle œuvre que votre encouragement nous a fait consommer en son entier, qu'en vous priant d'agréer nos remerciemens au nom de la cause que la plupart d'entre vous avez soutenue.

### Aux Vrais Canadiens des Trois-Rivières.

PERMETTEZ, Messieurs, que votre compatriote vous adresse un mot, en terminant les travaux qu'il a cru devoir consacrer à la cause la plus juste qui fut jamais.

Animés par ce vif intérêt que nous prenons à votre destinée, nous avons senti l'importance de chercher un moyen de vous justifier aux yeux du pays qui vous aurait enveloppés dans le voile qui couvre malheureusement plusieurs des vôtres, s'il n'avait eu que 102 et quelques LOYAUX et VRAIS CANADIENS, n'ont pas mérité le nom dont on se sert pour désigner ceux qui se sont séparés de leurs frères, par mauvaise foi. Une feuille aussi répandue que promettait de l'être L'ARGUS, nous parut le plus sur canal pour vous faire connaître. Nous l'avons mise sur pied, nous l'avons conduite, et si nos faibles talens ne nous ont pas permis de la rendre parfaite, du moins notre zèle nous assure que nous nous sommes assez montrés l'ami des Canadiens, pour mériter leur indulgence à cet égard. Nous avons toutes fois réussi à faire ressortir vos beaux sentimens, votre conduite franche, votre patriotisme éprouvé, si fortement, que vos adversaires effrayés par le bruit du tonnerre de la vérité, se sont tenus tapis et trouqués pendant longtemps, ils craignaient les éclats de la foudre. Cependant rassurés par la folle espérance que le nuage qui portait dans son sein le foudre électrique qui vous animait ne se faisait plus apercevoir que dans le lointain, et qu'il allait bientôt disparaître, ils ont essayé de braver l'orage. Qu'ont-ils fait? ils ont voulu mordre le paratonnerre; mais, Messieurs, ils ont ressenti un nouveau choc, et le fluide électrique leur a si bien ôté la force de se faire entendre, ils se sont tus; ils avouent par leur silence la vérité de tous nos avancés; ils avouent même que l'Editeur et deux ou trois autres, les seuls qu'ils aient attaqués, les ont réduits au silence! Ont-ils justifié leur Candidat? Non, Messieurs, vous le savez, ils ne le pouvaient pas! Ont-ils justifié ceux des Canadiens qui se sont rangés sous leurs drapeaux, par mauvaise foi, par crainte, par espoir et par mille considérations que méprisent les gens d'honneur? Encore bien moins!

CANADIENS, vous n'avez pas vaincu le jour de l'élection, mais l'Argus a été la masse d'Hercule, l'on a voulu la braver, ce n'a été que pour en mieux être écrasé; la vérité s'est montrée, vous êtes les VAINQUEURS!

Encore quelques années, CANADIENS, et vous prouverez que vous êtes tellement éloignés de vouloir tracer des différences que par votre courage, votre persévérance, vous ferez triompher la justice des droits communs; l'on ne vous mettra pas le pied sur la gorge, vous serez en tous les égards des Anglais, c'est le désir de votre Souverain qui a fait de nous tous un seul et même peuple. Mais pour cela soutenez vous entre vous; et CANADIENS, vous réussirez.

C'est le vœu sincère de Votre Compatriote.

L'EDITEUR DE L'ARGUS.

### AU PUBLIC.

Les trois mois de la publication à laquelle je m'étais engagé sont expirés; et comme il paraît ne rester rien à dire sur le sujet pour lequel l'Argus a été mis sur pied, et particulièrement de la part des Amis de Mr. O. qui n'ont pas prévenu de manière à ne pas en tirer avantage, je vais prendre congé du Public, mais non pas sans lui témoigner les sentimens de ma plus vive reconnaissance,

et particulièrement envers un grand nombre de personnes qui se sont montrées avec tant d'empressement les soutiens de cette feuille. Quant à celles qui ont tous mis en œuvre pour en empêcher l'établissement et pour la dénigrer dans le cours de sa publication, je n'ai rien à leur dire, elles avaient sans doute leurs raisons pour en agir ainsi. Cependant plusieurs Citoyens respectables du parti de M. O. qui ne paraissaient pas partager leurs préjugés ont bien voulu s'en montrer les protecteurs en s'y abonnant, et en cela je leur dois des remerciemens, et les prie de croire que s'ils avaient commencé plutôt la discussion dans laquelle ils se sont engagés, leurs écrits auraient eu le même sort qu'ils ont éprouvé depuis, c'est-à-dire qu'ils auraient été publiés sans distinction. Si cependant il reste encore quelque chose d'une conséquence marquée à dire de la part de ceux qui ont pris sur eux la tâche de discuter une matière aussi importante, je prends la liberté de les prévenir que les profits pécuniaires que j'ai retirés de cette feuille, me mettent en état de continuer la publication, non pas de L'ARGUS, mais de L'OMBRE DE L'ARGUS. Je les avertis cependant que cette publication ne sera que de courte durée, car je me propose de mettre sur pied, vers l'ouverture de la prochaine Session, une Gazette Politique et Littéraire, calquée sur le plan des autres Journaux hebdomadaires de cette Province.

L'IMPRIMEUR DE L'ARGUS.

DISTRICT OF MONTREAL. } COURT of King's Bench, Thursday, the nineteenth

October, 1826. Present the Honorable

Mr. Chief Justice REID, Mr. Justice FOUCHER, Mr. Justice PYKE,

Jacques LE BRENE, et ux Pliffs. } It is ordered on motion of Mr

SAMUEL GALE, et alii Defs. } SCOTT, of counsel for Samuel Gale, one of the Defendants in this cause, by and with the consent of the plaintiffs, that public notice in the English and French language be given in the following newspapers published in this Province, to wit, in the Quebec Gazette published by authority, and in the Montreal gazette, and in any one of the newspapers in the town of 3-Rivers; to be inserted three different times in each of the said papers, during the vacation after the present term; that all persons having claims and demands on the estate and succession of the late Revd. Pierre Gibert, or creditors of his said estate & succession: shall and do file the same in the office of the Prothonotaries of this Court on or before the twentieth day of January next to the end that further proceedings may be thereupon had for finally settling.

(True Copy)

FRASER, LEVESQUE & MONK, P. K. B. Montreal, 23 November, 1826.

DISTRICT DE MONTREAL. } COUR DU BANC DU ROI. Jeudi, le 19 d'Octobre, 1826.

PRESENTS.—L'Honorable

Mr. le Juge en Chef REID, Mr. le Juge FOUCHER, Mr. le Juge PYKE.

Jacques LE BRENE, et ux Demrs. } Il est ordonné sur motion

SAMUEL GALE, et alii. Defs. } de Mr. SCOTT, Avocat de Samuel Gale, un des Défendeurs en cette cause, par avis public, en Anglais et en Français, dans les papiers nouvelles suivant publiés dans la Province, savoir, dans la Gazette de Québec, publiée par autorité, et dans la Gazette de Montréal, et dans un des papiers publiés dans la Ville des Trois-Rivières, par trois différentes fois, dans chacun des dits papiers, durant les actions après le présent terme, que toute personne ayant des réclamations et demandes contre les biens et succession de feu Messr. Pierre Gibert, en son vivant Curé de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska dans le District des Trois-Rivières dans les mains de Samuel Gale, comme son fiduciaire et co-légataire (divisee and legatee) soit comme légataires du dit Messire Pr. Gibert, ou comme créanciers des dits biens et succession, aient à les filer au Bureau des Prothonotaires de cette Cour, le ou avant le Vingt de Janvier prochain, afin qu'il y soit procédé ultérieurement pour ajustement final.

(Vraie Copie.)

FRASER, LEVESQUE & MONK, P. B. R. Montréal, 28 Novembre, 1826.

LE Soussigné, Organiste de la paroisse des Trois-Rivières, prévient les dames et messieurs de cette ville et de environs, qu'il se propose de donner des leçons de Musique dans les branches suivantes, savoir:—Piano, Violon, Guitare, Flûte et Clarinette; et qu'il se transportera chez les Particuliers pour donner leçon ou accorder les instrumens. Il espère par l'attention qu'il portera aux élèves mériter de l'encouragement. Il faut s'adresser à l'Hôtel de Mr. Garceau.

ZEPHIRIN GAUVREAU.

—Le 23 Nov. 1826.

POESIE CHEVALERESQUE.

Le Chevalier D'E. en champ clos, armé de toutes pièces, aux prises avec la clique, dans une rêverie.

AIR: J'entends la trompette effrayante.

Tremblez partisans de la clique, Tremblez vous allez tous périr. Connaissez qu'à présent je ne suis point sceptique, Et je vais sans façon vous le faire sentir.

Avant tout, je veux que la foudre Anéantisse cet intru; Qu'il partage le sort d'être réduit en poudre, Avec ses compagnons tous les enfans perdus.

O rage, ô fureur, j'en écume, On veut enchaîner mes talens. Et l'on voudrait m'ôter l'usage de ma plume, Elle qui met au jour tant de raisonnemens.

Crois-tu qu'il se peut que je tremble, Maudit Spectateur Canadien? Tes compagnons et toi, je les prends tous ensemble, Je les fais condamner par un juge de rien.

Comme un enfant qui vient de naître, J'écrivais tout innocemment; Ma bonne intention à peine a pu paraître, Que j'é fus attaqué par tous ces insolens.

Il faut enfin que je me venge, Bon sens viens donc à mon secours, Infame déserteur n'est-il pas trop étrange, Que tu me laisse ainsi, c'est bien là de tes tours.

Ne faites point de résistance, Car il vous en viendrait du mal; Marchez à reculons au temps de l'Intendance, Vous Canadiens hargneux pour manger du cheval.

Allons, avalez sans relâche, Il faut que vous reconnaissiez Que Messieurs les Anglais vous épargnant la tâche, Vous ont fait plus de bien que vous n'en méritiez.

C'est ainsi qu'il faut qu'on vous dompte, Limaçons trop bien coquillés, Je vous ôterai bien toute la mauvaise honte, Qui fait que l'on ne peut vous mener par le nez. C'est ainsi qu'il faut qu'on vous dompte, Limaçons trop bien coquillés.

Le Canadian Spectator.

AIR: Du haut en bas.

C'était ainsi Qu'un vieux Chevalier tout en armes, C'était ainsi Qu'il exprimait son noir souci; Lors que L'ARGUS par son vacarme, Lui fit jeter un cri d'alarme, C'était ainsi.

Il ne conviendrait pas, vu la sublimité du sujet, d'incorporer aux précédens, le couplet qui suit mais; comme il est fort bien adapté à l'individu, passe.

AIR: J'entends la trompette effrayante. Je prétends être formidable, M'armant de mon ancien bâton, Lequel je vins à bout de rendre redoutable, En rossant sans pitié, tous les petits garçons. Je prétends être formidable, M'armant de mon ancien bâton.

Voici une conversation entre deux habitans qu'il est peut être à propos de mettre sous les yeux du lecteur.

Dialogue entre deux habitans sur le seuil du Palais de Justice.

Pierriche.—Comptes tu qu'y a du plaisir à parler à un Greflier qu'a une si belle façon.

Toiniche.—Oh! c'est ben rien, si tu plaçais souvent comme moi; tu prendrais garde à ben d'autres choses, il est pas cherrant en toute, et pis quand il peut pas ramander, personne n'attrappé de mauvaises raisons, je te dis que c'est un supérieur homme.

Pierriche.—Ce qui m'ennuyait c'était c't'anglais qui n'finissait pu, j'n'y suis pourtant venu qu'une fois, on m'a fait attendre une bonne heure, et pis j'n'ai pas compris un mot dans leur langage, excepté mony, mony, godem mony, et j'crois que çn veul dir d'argent. Ah! mon gueux j'pense que ces gens là n'ont qu'à ap-

peler l'argent, et pis ça vient tout de suite, il vous gagne une piasse dans un tour de main, et pis moi il faut que j'travaille à en cracher le gigier pour gagner quarante sous par jour.

Toiniche.—J'te dirai une chose quant à ça, si tout le monde savait faire des affaires, çu coûterait moins cher, c'est la rareté qui fait monter le prix, v'la c'que c'est qu'l'inducation, on s'passe de ben des gens quand on en a.

Pierriche.—T'a raison, mais dis donc aussi que c'p'tit Greflier est un homme comme y en a peu; si on a pas d'argent, c'est pas toutes ces gendarmeries de prison, de poursnites, de warants; et pis des gros yeux, &c. tiens on a qu'à lui compter nos raisons, il donne un peu de délai et puis on a pas de chagrin; ah c'est un homme facieux tout à fait, et pis dame, c'est ça que ça paye ben quand ça doit, on a pas la peine de repasser DEUX fois.

Toiniche.—Mais dis moi un peu, a tu pris garde à c'grillage de bois neuf, il est pas fou va, c'est pour mettre les papiers à l'abris des frippes-sauce; quant on a de la conscience... Sais-tu qu'un papier perdu n'est pas une p'tite affaire va.....

Toiniche.—Tant qu'à ça; on sait qu'il fait tout ce qui peut, il faudrait être ben mal à main pour revenir contre ce qui fait.

Pierriche.—Notte Gouverneur a fait le plus beaux coup qu'il pouvait faire en nous donnant c't'homme là ici, c'est connu; car..... je n't'en dis pas plus long.....

Mais dis moi un peu, changement de propos, as tu vu ste gazette qu'ils appellent l'ARGUS, on me l'a lit et j't'assure qu'c'est drôle, mais ce qui y a de plus supparieux, c'est ste riposte qui a été dite par un habitant à c'Messieu qui disait qu'il était au-dessus de tout ça.

Toiniche... De quieux riposte veut tu donc parlé là.

Pierriche.—Et c'est par rapport aux Gir....

Toiniche.—Ah! j'te comprends, et j'te dis que ste gazette est v'nu ben à propos pour tailler ben d'ces gens là; mais ben en v'la un qui vient qu'en a trop tâté pour en parler devant lui, il en serait pas fier vâ, tiens j'suis pressé j'm'en vas, serviteur.

Toiniche.—Bon jour donc, complimens à ta femme.

TESTAMENT SOLEMNEL DE L'ARGUS.

PARDEVANT LE NOTAIRE PUBLIC pour la Province du Bas-Canada résident dans la ville des Trois-Rivières, et Témoins ci-après nommés, Soussignés.

FUT Présent.—Sr. ARGUS CENT YEUX, demeurant aux Trois-Rivières, Rue Royale, à l'Imprimerie de la dite ville, gissant au lit de la mort, sur un lit plus dur que le duvet, mais qui nous a paru malgré le clignotage de ses cent yeux, sain d'esprit, de mémoire et d'entendement, sans compter que sa malice était un peu vivace, vu que qu'il cherche à mordre et égratigner les dits deux témoins et comme il en venait aussi à bont, lequel considérant que sa dernière heure était très certaine, craignant qu'elle n'arrive sans qu'il ait disposé du peu de bien qu'il a plu au public de lui donner, a fait dicter, et nommer aux dits Notaire et témoins soussignés, son Testament et ordonnance de dernière volonté et en la manière qui suit:—

1°.—Comme bon Canadien, s'est recommandé à son pays, suppliant sa bonté par le mérite de la Chambre des Communes, de vouloir bien prendre son nom tout indigne qu'il est, et de le placer parmi celui des honnêtes gens.

2°.—Veut et entend le dit Testateur que comme il croit que ses dettes sont payées, il n'a aucune disposition à faire là dessus; que cependant, si quelqu'un n'est pas encore satisfait, il n'aura qu'à s'adresser à son Exécuteur testamentaire.

3°.—Désire et ordonne que son corps soit enfermé dans une bière, pour être mise au vent; vu qu'il n'est pas sujet à putréfaction.

4°.—Que sur la dite bière ou cercueil, une chanson ayant pour refrain "Bon soir la compagnie," qui sera trouvée dans ses papiers, sera gravée en entier.

5°.—Donne et lègue le dit testateur, à prendre sur le plus clair de son bien qui n'est pas grand, à un nommé PAUTE D'AUTRE, un petit galon d'argent, vu qu'il en a besoin comme laquais et porteur de gazettes du G'ania Comité.

6°.—Donne et lègue au Chevalier d'Esténonville, une bonteille qui lui vient d'Astolphe, à son retour de la lune, la dite bonteille contenant tout le bon sens du dit d'Esténonville, le dit testateur ayant en vue, une œuvre de charité, à servir à l'expiation de ses péchés.

Et à l'égard de tous ses autres biens consistant en un peu d'honnêteté et de franchise, le dit testateur déclare la Compagnie des Girouettes, sa légataire universelle. Déclarant au surplus que s'il eût eu quelques autres bouteilles d'Astolphe, il ne les leur aurait pas lèguées, vu qu'ils s'en seraient servi, pour faire leurs tours plus finement, et qu'il n'en a seulement pas pu avoir une bouteille pour lui-même.

Au cas qu'il y ait Renonciation de la part des dits légataires, ce qui pourrait fort bien arriver vu qu'ils ne sentent point leurs besoins, le tout restera en dépôt chez l'exécuteur testamentaire du testateur jusqu'à sa résurrection.

Et pour exécuter le présent, le Testateur a nommé le Sieur Ludger Duvernay, son bon et fidele ami, qu'il prie d'en prendre la peine, et de lui rendre ce témoignage d'amitié et de devoir (sans reproche) es mains duquel il se dessaisit de tous ses biens, suivant la coutume, s'épargnant la peine de révoquer ses autres testamens, étant bien sur de n'en avoir jamais fait d'autres.

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par le dit Sieur testateur, aux dits Notaire et témoins soussignés, en la dite chambre ayant vue sur la dite rue, où il est allé tantôt sur le ventre et tantôt sur le dos, suivant les postures que le Docteur Vent, lui fait prendre, l'an mil huit cent vingt six, le vingt-neuf de Novembre au soir, et ont signé avec nous Notaire,

PIERRE FASCINE. } Témoins. N. B. DOUCEREUX. } JOSEPH MAUVAISE-EAU, Notaire.

MAINTENANT à Vendre à cette Imprimerie, (en Gros et en détail.)

LE CALENDRIER DE L'ANNEE 1827, CALCULÉ POUR LE MERIDIEN DES Trois-Rivières.

Ce Calendrier a été rédigé et revisé avec le plus grand soin, et contient tous les jours consacrés dans l'église Catholique, aux devoirs et aux rites qu'elle observe, la Couleur des ornemens de l'église pour chaque jour, les Phases de la lune et les éclipses calculées avec la plus grande précision; la colonne des jours remarquables, contient toutes les époques les plus intéressantes dans l'histoire d'Angletrre et du Canada; on y trouvera en outre une Table des différentes Cours de justice des cinq Districts de cette Province, une table des poids et valeur des différentes pièces d'or en circulation dans ce pays, une TABLE D'INTERET, à 6 par 100, &c.

Les Messieurs suivans sont autorisés à recevoir le montant des Souscriptions DE L'ARGUS.

- Messrs. Neilson & Cowen, } ...à..... Québec. Et Mr. F. Lemaitre, } Mr. A. T. Kimber, N. P. } ..... Montreal. Et Mr. James Lane, } Mr. Louis Gonzague Nolin,....L'Assomption. Mr. H. Olyvier,.....Berthier. Mr. T. L. Chalou,.....Riviere du Loup. Mr. Jean Charette,.....Yamachiche. Mr. Louis Marcoux,.....Yamaska. Mr. Guillaume Smith,.....La Baie. Mr. Thomas Fortier, M. D.,.....Gentilly. Mr. Pierre A. Dorion,.....Sté. Anne.